

**CONCOURS INTERNE DE RECRUTEMENT  
DES ÉLÈVES INGENIEURS DE L'AGRICULTURE ET DE L'ENVIRONNEMENT  
DU MINISTÈRE CHARGÉ DE L'AGRICULTURE**

-----  
Session 2026  
-----

Épreuve écrite d'admissibilité  
(Durée : 3 heures – Coefficient 2)

**Rédaction d'un rapport mettant en exergue la problématique et les enjeux présentés dans le texte fourni et formulant un point de vue critique et argumenté, en faisant notamment appel à des arguments relevant de différents registres techniques, scientifiques, économiques et/ou sociologiques.**

Vérifiez que le sujet est celui du concours auquel vous êtes inscrit(e) et qu'il contient **27 pages** : si ce n'est pas le cas, signalez-le aussitôt.

En l'absence d'indications contraires, **EMPLOYEZ EXCLUSIVEMENT DE L'ENCRE NOIRE** et évitez toute présentation pouvant constituer un signe distinctif : l'utilisation du crayon gris ou de couleurs autres que le noir entraînera la non-correction de la copie et l'annulation de votre participation.

Ne pas utiliser de correcteur blanc.

Inscrivez sur la bande d'anonymat de chacune de vos copies vos nom et prénom en **lettres capitales**, date de naissance ainsi que l'épreuve, l'examen et la session. Faites-le avant d'entamer la rédaction de chacun de vos feuillets : il ne vous sera plus possible de le faire une fois l'épreuve terminée, et l'absence de ces mentions sur un feuillet entraînera la non-correction de votre copie et l'annulation de votre participation. N'inscrivez rien dans la case réservée au numéro d'inscription.

Renseignez la case relative au nombre de feuillets.

Ne faites pas apparaître votre nom, ni le nom du centre d'épreuves, ni aucun autre nom de personne ou de lieu, ni signe distinctif, ni signature même fictive en quelque endroit de votre composition : cela entraînerait la non-correction de votre copie et l'annulation de votre participation.

À l'issue de l'épreuve, rendez votre copie même si elle est vierge, avec toutes les bandes d'anonymat renseignées, avant de signer la feuille d'émargement. Tout candidat quittant la salle sans rendre sa copie est signalé absent.

Aucun brouillon, ni collage de documents, ni feuille non réglementaire ne sont acceptés.

La qualité de la rédaction, la clarté et la précision des raisonnements entrent pour une part importante dans l'appréciation du candidat.

**L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.**

## Rapport souveraineté alimentaire

Vous venez de rejoindre la Direction marchés, études et prospective de FranceAgriMer, établissement public administratif des produits de l'agriculture et de la mer placé sous la tutelle du Ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire.

En vue du lancement des conférences de la souveraineté alimentaire réunissant l'ensemble des acteurs du monde agricole et agro-alimentaire, votre directeur vous demande de lui faire un rapport évaluant l'état de la souveraineté alimentaire de la France.

En vous appuyant sur les documents ci-joints et sur vos connaissances personnelles, vous ferez un état des lieux de la situation actuelle de l'agriculture française. Vous vous attacherez à montrer en quoi la souveraineté alimentaire est une question centrale pour l'avenir et les enjeux auxquels elle doit faire face. Enfin, vous proposerez des solutions opérationnelles à mettre en œuvre en vous appuyant notamment sur les acteurs, la législation et les plans à mobiliser.

| <i>N°</i>    | <i>Intitulé</i>                                                    | <i>Référence</i>                                                                                 | <i>Pagination</i>    |
|--------------|--------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| <i>DOC 1</i> | Panorama détaillé de la statistique agricole et alimentaire        | Mémento 2025 - Ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté (2 pages) | <i>Pages 2 et 3</i>  |
| <i>DOC 2</i> | Évaluation de la souveraineté agricole et alimentaire de la France | Extraits du rapport du Gouvernement (extraits) (12 pages)                                        | <i>Pages 4 à 15</i>  |
| <i>DOC 3</i> | La souveraineté alimentaire                                        | Article – Vie publique (6 pages)                                                                 | <i>Pages 16 à 21</i> |
| <i>DOC 4</i> | Une vraie souveraineté alimentaire pour la France                  | Article de presse – The conversation (6 pages)                                                   | <i>Pages 22 à 27</i> |

## Document 1

Panorama détaillé de la statistique agricole et alimentaire – memento 2025- MAASA

# L'essentiel sur l'agriculture française

## Chiffres-clés de la France

| Vue d'ensemble                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                           |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <br><b>Surface agricole utilisée</b><br>26,6 M d'ha (Métropole)<br>132 250 ha (DROM)    | <br><b>Exploitations agricoles</b><br>349 630 (Métropole)<br>23 530 (DROM) | <br><b>Travail total (ETP)</b><br>670 000 (Métropole)<br>40 000 (DROM)                                                                                                                                                                                                                  | <br><b>Cheffes d'exploitation et coexploitantes</b><br>26 % (Métropole)<br>31 % (DROM) |
| Enquête Structure des exploitations agricoles 2023                                                                                                                       |                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                           |
| Données économiques de l'agriculture                                                                                                                                     |                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                           |
| <b>Agriculture et agroalimentaire</b><br>Salariés et non salariés en ETP <sup>1</sup> 4,8 % de l'emploi national<br>Valeur ajoutée 3,0 % du PIB français                 |                                                                                                                                                             | <b>Production agricole</b><br>90 Md€ (valeur)<br>dont végétale 45,4 Md€<br>dont animale 34,4 Md€                                                                                                                                                                                                                                                                         | <b>Compte de résultat agricole</b><br>EBE <sup>2</sup> par ETP <sup>1</sup> non salarié : 61 640 €                                                                        |
| Comptes nationaux 2024                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                             | Comptes de l'agriculture 2024                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Rica 2024                                                                                                                                                                 |
| <b>Industries agroalimentaires</b><br>47 000 entreprises<br>685 700 salariés en ETP <sup>1</sup><br>434 Md€ de CA <sup>3</sup> dont 98 Md€ à l'exportation               |                                                                                                                                                             | <b>Consommation alimentaire (par habitant/an)</b><br>Oranges <sup>4</sup> : 21 kg<br>Pommes de table <sup>4</sup> : 25 kg<br>Tomates <sup>4</sup> : 24 kg<br>Vin : 35 l<br>Céréales : 112 kg<br>Huiles : 11 kg<br>Pommes de terre <sup>4</sup> : 48 kg<br>Sucre <sup>4</sup> : 29 kg<br>Fromages : 26 kg<br>Lait : 51 kg<br>Œufs : 14 kg<br>Viandes <sup>5</sup> : 89 kg |                                                                                                                                                                           |
| Esane 2022                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                             | Bilans d'approvisionnement 2023-2024                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                           |
| Agriculture biologique – Signes officiels de qualité et d'origine                                                                                                        |                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                           |
| <br><b>Exploitations biologiques</b><br>61 886 producteurs (14,9 % des exploitations) | <br><b>Surfaces bio</b><br>2,7 M d'ha (10,1 % de la SAU)                 | <br><b>Nombre d'AOP/IGP<sup>6</sup></b><br>agroalimentaires : 263<br>vinicoles : 463                                                                                                                                                                                                 | <br><b>Label Rouge : 438 produits</b><br><b>STG<sup>7</sup> : 6 spécialités</b>      |
| Agence Bio 2024                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                             | Commission européenne 2023                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                           |
| Forêt – Bois                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                           |
| <br><b>Forêt</b><br>17,5 M d'ha (Métropole)<br>7,9 M d'ha (DROM)                      | <br><b>Bois récoltés et commercialisés</b><br>38,1 M de m <sup>3</sup>   | <br><b>Sciages, merrains et bois sous rails</b><br>8,2 M de m <sup>3</sup>                                                                                                                                                                                                           | <br><b>Exploitations forestières et/ou scieries</b><br>2 908 entreprises françaises  |
| Teruti 2023                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                             | Enquête « Exploitations forestières et scieries » 2024                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                           |

1. Equivalent-temps-plein ; 2. Excédent brut d'exploitation ; 3. Chiffre d'affaires ; 4. En frais ou sous forme transformée ; 5. Toutes viandes en équivalent-carrosse : bovine, porcine, ovine et caprine, volaille ; 6. Appellation d'origine protégée/Indication géographique protégée ; 7. Spécialité traditionnelle garantie.  
 Champ : France sauf mention contraire.

# L'essentiel sur l'agriculture française

## La France dans l'Europe (données Eurostat)

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, la population de l'Union européenne des 27 pays États membres s'élève à 450 millions d'habitants.

La France représente 15 % de la population de l'UE et est le deuxième pays le plus peuplé derrière l'Allemagne (19 %).

La surface agricole utilisée européenne s'élève à 157,4 millions d'hectares, dont 18 % sur le territoire français.

En 2024, les exploitations agricoles françaises ont produit 77,1 milliards d'euros de produits agricoles.

La France est le 1<sup>er</sup> producteur agricole européen, avec une part de 16 % de la production en valeur de l'UE à 27.

La production agroalimentaire française contribue pour 15 % à celle de l'UE en 2022.

La France est le 1<sup>er</sup> pays producteur viticole en valeur européen (et mondial) et occupe la 2<sup>e</sup> place des pays producteurs en volume (16 % du total mondial), derrière l'Italie. La France est le 2<sup>e</sup> cultivateur mondial de vignes bio en surfaces, derrière l'Espagne.

La flotte française représente 8 % de l'UE à 27 et 16 % de sa puissance ; avec 812 250 kW, elle se place en 2<sup>e</sup> position parmi les pays les plus puissants de l'UE entre l'Italie et l'Espagne.

La pêche et l'aquaculture (conchyliculture, pisciculture, algoculture) française est la 2<sup>e</sup> plus importante d'Europe, derrière l'Espagne et devant l'Italie.

Quatrième forêt européenne, la France détient 11 % des forêts de l'UE en 2020. D'une biodiversité exceptionnelle, l'immense forêt guyanaise est le seul massif de l'UE de 8 millions d'hectares. Elle couvre 92 % du territoire de la Guyane.

| Positionnement de la France dans l'UE à 27 – Production en volume                                                          |                                                                                                                 |                                                                                                                          |                                                                                                              |                                                                                                       |                                                                                                     |                                                                                                                 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1 <sup>er</sup> pays                                                                                                       |                                                                                                                 |                                                                                                                          |                                                                                                              |                                                                                                       |                                                                                                     |                                                                                                                 |
| <br>Céréales<br>(Blé tendre<br>et maïs) | <br>Viande bovine            | <br>Sucre<br>(Betteraves<br>et canne) | <br>Lin                   | <br>Huîtres       | <br>Salmonidés | <br>Récolte<br>de feuillus |
| 2 <sup>e</sup> pays                                                                                                        |                                                                                                                 |                                                                                                                          |                                                                                                              | 3 <sup>e</sup> pays                                                                                   |                                                                                                     |                                                                                                                 |
| <br>Vins                                | <br>Production<br>biologique | <br>Lait, beurre<br>et fromages       | <br>Caviar<br>d'esturgeon | <br>Légumes frais | <br>Moules     | <br>Volailles              |
| 4 <sup>e</sup> pays                                                                                                        |                                                                                                                 | 5 <sup>e</sup> pays                                                                                                      |                                                                                                              |                                                                                                       |                                                                                                     |                                                                                                                 |
| <br>Récolte de bois                     |                                                                                                                 | <br>Fruits frais de table             |                                                                                                              |                                                                                                       | <br>Sciages    |                                                                                                                 |

## Document 2

### **EVALUATION DE LA SOUVERAINETE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE DE LA FRANCE**

**Extraits du rapport du Gouvernement  
Mars 2024**

*Document annexé : présentation des indicateurs de souveraineté agricole et alimentaire  
(version provisoire)*

#### **Principaux constats**

**La France est souveraine en matière alimentaire et agricole, mais avec des zones de fragilité préoccupantes :**

- La Ferme France reste la plus grande d'Europe en surface, avec des rendements parmi les plus hauts d'Europe. Toutefois l'impact du changement climatique (pluviométrie, chaleur, évapotranspiration, gel tardif, ...) est fort et ira en s'aggravant.
- La France consacre 20% de sa production agricole en volume à l'export. Sa balance commerciale agro-alimentaire reste globalement positive de +7/+9Mds€. Elle est largement positive vis-à-vis des pays tiers, mais désormais négative vis-à-vis de l'Union Européenne. La France exporte deux fois plus de calories (toutes calories et tout usage confondus) que sa population n'en consomme sous forme d'alimentation humaine mais souffre d'une très forte dépendance aux importations d'azote et de protéines (engrais et tourteaux). Enfin la France est généralement exportatrice de produits bruts et importatrices de produits transformés.
- La souveraineté alimentaire se mesure par filière, et cette situation de balance commerciale excédentaire recouvre des situations contrastées suivant les filières agroalimentaires, les types de production, et les dynamiques de *production* mais aussi de *consommation* domestique très variables. A ce titre l'évolution des habitudes alimentaires des Français joue également un rôle dans l'évolution de notre souveraineté.
- Plusieurs filières ont vu leur taux d'auto-provisionnement particulièrement se dégrader de manière inquiétante (volailles, colza, blé dur et produits associés) ou restent structurellement dépendantes des importations (fruits et légumes, notamment bios, produits de la pêche ou de l'aquaculture, riz, soja grains et tourteaux, fruits tropicaux et agrumes, ovins).
- L'origine et la destination de nos imports/exports est aussi à prendre en compte dans l'appréciation de nos dépendances. Certaines de nos exportations à destination de l'UE contribuent à renforcer notre souveraineté alimentaire. A l'inverse nos dépendances vis-à-vis d'importations lointaines sont plus préoccupantes que celles résultants d'échanges plus locaux.
- La notion de souveraineté alimentaire française doit être étendue à d'autres enjeux que *l'alimentation* des français et françaises, car les ressources en biomasse concernées jouent également un rôle essentiel dans la souveraineté industrielle et la souveraineté énergétique du pays. Or les objectifs de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) vont nous conduire à avoir recours à un volume plus important de biomasse, tous besoins confondus, alors même que sa production est soumise à des contraintes physiques (sols, rendements) croissantes. On peut donc aussi parler d'un enjeu plus large de souveraineté agricole.

**La souveraineté agricole française pourra se maintenir si la résilience économique de nos exploitations agricoles et de nos filières, est maintenue**, gage de leur compétitivité à l'export, mais aussi d'attractivité pour les jeunes générations, ou de moyens pour permettre l'innovation et les transitions agro-écologiques.

**Le changement climatique met les facteurs de production sous pression** : les leviers de la planification écologique améliorent la résilience de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture française au changement climatique et contribuent ainsi au maintien de la souveraineté agricole et alimentaire française.

**Le changement climatique met les facteurs de production sous pression** : les leviers de la planification écologique améliorent la résilience de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture française au changement climatique et contribuent ainsi au maintien de la souveraineté agricole et alimentaire française.

## 1. Les grandes tendances : une France encore largement souveraine en matière alimentaire et agricole, mais avec des fragilités préoccupantes

1.1. La Ferme France reste la plus grande d'Europe (en surface) avec de bons rendements qui sont toutefois affectés par le changement climatique

### Surfaces agricoles :

- **La France a la plus grande surface agricole d'Europe** (28,3 millions d'hectares en 2022) ;
- Hors prairies, la surface agricole utilisée (SAU) est globalement **stable en France depuis 1980**, autour de 15,6 millions d'hectares :
  - Depuis 2010, la répartition des surfaces entre les grandes cultures, les vergers, le maraîchage, les cultures fourragères et la vigne, est **globalement stable** ;
  - Depuis les années 1950 :
    - La surface en vignes a été quasiment divisée par 2 (suivant la baisse de la consommation), la surface de maraîchage a été divisée par plus que 2 (alors que la consommation a augmenté) et les cultures fourragères ont été réduites d'un quart (suivant la tendance de baisse du cheptel bovin qui a aussi diminué d'un quart) ;
    - Dans le même temps, les surfaces en grandes cultures se sont substantiellement agrandies (environ +10%), compensant en surface la quasi-totalité des baisses de surface en vigne, maraîchage et fourrage.
- La principale perte globale de surface agricole autour des 40 dernières années concerne **les prairies, qui ont été réduites de 4 millions d'hectares<sup>1</sup> (-23%)**. Cela traduit une évolution de l'élevage français d'herbivores : une réduction du cheptel, combinée à une évolution vers des systèmes moins extensifs et moins pâturant (notamment dans la filière laitière).
- **Pour préserver la SAU et donc la souveraineté alimentaire, la lutte contre l'artificialisation des sols est essentielle**. Ainsi on estime que depuis 2010 l'artificialisation des sols consomme de l'ordre de 25 000 ha/an, tandis que la forêt s'étend d'environ 50 000 ha/an.
- **La forte baisse du nombre d'exploitations agricoles depuis 2010** (-100 000 exploitations en 10 ans entre 2010 et 2020 soit -20%) **n'a pas conduit à une réduction de la SAU ou de la production car elle a été intégralement compensée par une augmentation de la taille moyenne des exploitations agricoles** (qui sont passées en moyenne de 53 ha à 65 ha en 10 ans <sup>2</sup>).
- **Les fermes françaises sont en moyennes plus grandes (en surface)** que leurs voisines (Allemagne, Espagne, Italie) ; on constate cependant des différences notables dans certaines filières (exploitations porcines nettement plus grandes en Espagne par exemple, certaines exploitations en grande culture significativement plus grandes en Allemagne)

### Rendements :

- **Les rendements agricoles, surtout des grandes cultures et des filières élevage, ont beaucoup augmenté entre 1950 et 2000 et sont globalement stables depuis 2000**, avec de fortes

---

<sup>1</sup> Passant de 16,5 à 12,6 millions d'hectares

<sup>2</sup> Chiffre France entière – y compris DOM

variations d'une année sur l'autre qui s'expliquent essentiellement par des aléas climatiques (sécheresses, inondations, etc.) ou sanitaires (ravageurs).

- La stabilisation des rendements moyens depuis les années 2000 s'explique : (i) d'une part par l'atteinte du rendement maximal théorique des sols et (ii) d'autre part parce que les améliorations des rendements par plante (via l'innovation et la sélection variétale notamment) ont à peine suffi à compenser l'augmentation des aléas climatiques. Un diagnostic plus approfondi sur l'évolution passée et prospective des rendements sera utile d'ici à la prochaine édition de ce rapport.

- En particulier, **on n'observe pas à ce stade de corrélation forte entre l'interdiction de certains produits phytosanitaires et l'évolution des rendements**. La France compte par ailleurs parmi les pays qui autorisent le plus de substances actives<sup>3</sup> au niveau européen : elle se situe au 4<sup>ème</sup> rang avec 284 substances actives<sup>3</sup> pour lesquelles au moins un produit est autorisé, derrière l'Italie (310), l'Espagne (299) et la Grèce (295). L'écart avec les pays qui autorisent plus de substances résulte moins de « surtranspositions » françaises (qui n'existent en réalité que pour certaines substances néonicotinoïdes) que de l'absence de demande d'homologation de certains produits par les entreprises de phytosanitaires. Les travaux menés dans le cadre du Plan d'Action Stratégique pour l'Anticipation au potentiel Retrait européen de Substance Actives et le développement de techniques alternatives de protection des cultures (PARSADA), établira de manière précise, culture par culture, le lien entre substances actives disponibles et l'évolution des rendements passés et futurs.

- Sur la production de blé, de colza, ou d'orge (par exemple), les rendements français **restent parmi les meilleurs d'Europe** (comparables à ceux de l'Allemagne et largement supérieurs à ceux de la Pologne, de l'Espagne et de la Roumanie).

- Parier sur une hausse des rendements à l'avenir apparaît donc irréaliste, compte tenu des limites fixées par le rendement théorique maximal. L'enjeu est avant tout de préserver autant que possible le potentiel de production de la France en améliorant la résilience des exploitations face aux aléas de diverses natures, qu'ils soient climatiques et sanitaires donc, mais aussi lié à la robustesse économique de nos filières (cf. infra)

1.2. Au total, la Ferme France conserve une balance commerciale excédentaire, mais souffre d'une très forte dépendance aux importations d'azote/protéines (engrais et tourteaux) et de phosphate

Nous sommes (en valeur) le 1<sup>er</sup> producteur mondial de vin, le 1<sup>er</sup> producteur européen de viande bovine, 3<sup>ème</sup> en porc, 4<sup>ème</sup> en volaille, 1<sup>er</sup> exportateur européen de céréales, etc.

- Au cours des 10 dernières années (2015-2023), **la balance commerciale agricole (produits bruts et transformés) est restée excédentaire et globalement stable entre +7 et +9 milliards d'euros**.

- Cette stabilité d'ensemble recouvre des situations très différentes :

- Notre balance commerciale en valeur s'est **améliorée depuis 10 ans vis-à-vis des pays tiers** (vins, céréales, produits laitiers), mais s'est **dégradée vis-à-vis de l'Union Européenne** (produits laitiers, viandes, farines, fruits & légumes frais et transformés). Les exports de la France sont désormais concurrencés à l'international par l'émergence de nouvelles puissances agricoles (Pologne notamment, et pays émergents) qui contribuent aussi à la sécurité alimentaire mondiale ;
- Notre balance commerciale en valeur est **excédentaire sur les produits bruts** (céréales, animaux vivants) ainsi que sur les vins et spiritueux, mais est globalement **déficitaire sur les produits transformés hors produits laitiers** (produits de la pêche et de l'aquaculture,

---

<sup>3</sup> La diversité des cultures produites en France est plus importante qu'en Italie, Espagne et Grèce. Au regard de cette diversité, le rang de la France serait à nuancer.

fruits et légumes transformés, pâtes, produits à base de viandes et charcuteries). Elle est également déficitaire globalement sur les produits issus de l'agriculture biologique. Cette situation se traduit par une perte de valeur ajoutée du fait de l'absence de transformation en France dans certaines filières. Cette situation est le signe d'une spécialisation du modèle agricole français, fortement intégré dans les échanges internationaux ;

- Certaines filières conservent un taux d'auto-provisionnement largement positif : blé, orge, colza, sucre ; à l'inverse certaines souffrent d'un taux d'auto-provisionnement structurellement négatif : fruits & légumes, riz, soja ; pour d'autres enfin elles se dégradent : volailles, viande bovine, colza.
- Nos exportations s'inscrivent dans des contextes géostratégiques variés :
- Elles peuvent répondre à des besoins géostratégiques réels dans la mesure où elles desservent des **pays dépendants des importations pour leur alimentation** : ainsi 30% de nos exportations de blé sont à destination de l'Afrique du nord et de l'Afrique subsaharienne – cette part a baissé ces dernières années, la Russie y exportant désormais son blé à des prix défiant toute concurrence ; 6% de notre production domestique de poulets est exportée en Arabie Saoudite ;
  - Elles contribuent parfois à la **souveraineté alimentaire européenne** : c'est le cas du maïs notamment, la France exportant 35% de sa production essentiellement au sein de l'UE (élevages porcins et avicoles d'Espagne, de Belgique et des Pays-Bas notamment) elle-même déficitaire en maïs ;
  - D'autres sont très **exposées aux importations d'un seul pays tiers**, comme la Chine qui consomme 21% de notre production d'orge, 10% de notre production de lactosérum et de crème.
- Notre **balance en protéines est cependant déficitaire** :
- Les exportations de protéines sous forme de céréale sont plus que compensées par les importations d'azote minéral. Cette situation de dépendance s'observe particulièrement dans les grandes régions céréalières (Haut de France, Ile de France, Grand Est) où les livraisons d'engrais azotés, pour l'essentiel importés, peuvent représenter jusqu'à 300€/ha. De la même manière, les exportations de protéines animales (produits laitiers, viande), sont inférieures aux importations d'azote sous forme de protéines végétales nécessaires à leur production (**notamment tourteaux et graines de soja, importés du Brésil et d'Argentine**) ;
  - Ainsi, la France est très fortement dépendante aux importations d'azote minéral (engrais). **En 2022, la France importait plus de 80% de ses engrais, dont une large part provient de pays en dehors de l'Union européenne**, créant une double dépendance : aux pays tiers et aux énergies fossiles (qui servent à fabriquer les engrais minéraux).

1.3. Cette situation de production supérieure à notre consommation recouvre des situations contrastées suivant les filières et les types de production.

- **La France est autosuffisante (taux d'auto-provisionnement<sup>4</sup> supérieur à 95%) pour 19 filières** qui représentent 76% de sa consommation totale en volume ; 6 filières ont un bon taux d'auto-provisionnement (compris entre 75% et 95%) ; 6 filières souffrent d'une situation de dépendance aux importations (taux d'auto-provisionnement inférieur à 75%). **Cette**

---

<sup>4</sup> Le taux d'auto-provisionnement est défini par le rapport entre la production et la consommation interne d'un produit, sans tenir compte ni des importations, ni des exportations. - D'autres indicateurs comme la capacité d'exportation, la dépendance aux importations ou encore l'évolution comparée de la consommation et de la production sont nécessaires pour apprécier la situation d'une filière (voir : [https://www.franceagrimer.fr/content/download/70677/document/ETU-2023-SOUVERAINETE\\_ALIMENTAIRE.pdf](https://www.franceagrimer.fr/content/download/70677/document/ETU-2023-SOUVERAINETE_ALIMENTAIRE.pdf))

**répartition est globalement stable sur la période 2010-2020** : le nombre de filières « dépendantes » étant passé de 5 à 6 en 10 ans.

- On peut cependant distinguer plusieurs situations :

- Certaines filières sont structurellement exportatrices (céréales, vins, sucre, produits laitiers) ;
- Certaines filières voient leur taux d'approvisionnement se dégrader, **soit en raison d'une hausse de la consommation domestique** (riz, viande de volailles, fruits tropicaux, produits de la pêche et de l'aquaculture en particulier saumon et crevettes), soit en raison d'une **production locale en diminution** (blé dur, pommes de terre) ;
- D'autres filières sont structurellement importatrices et font d'ailleurs l'objet de plans de souveraineté : fruits & légumes, protéagineux et produits associés (tourteaux).

-Le niveau d'autonomie **varie aussi selon le positionnement dans la chaîne de valeur, ce qui reflète notamment des raisons d'équilibre matière entre production et consommation** :

- La France produit ainsi beaucoup plus de bovins qu'elle ne pourrait en consommer, mais les exporte jeunes et maigres; elle est en revanche importatrice de viande (issue notamment de vache laitière de réforme) ;
- Les français.es consomment de plus en plus leur viande bovine sous la forme de steaks-haché ou de viande transformée, plus majoritairement importée que des morceaux piécés ;
- La France est exportatrice nette de carcasses de porc, mais importatrice de charcuterie ;
- La France est exportatrice de produits laitiers riches en protéines (poudre) mais importatrice de produits riches en matière grasse (beurre) ;
- La France importe la moitié des biocarburants qu'elle consomme, et importe en sus la moitié des graines d'oléagineux nécessaire à sa production domestique de biogazole ;
- La France est le premier producteur et exportateur européen de céréales (notamment blé, maïs), mais importatrice nette de farine, de pâtes alimentaires, de semoule.
- La France est importatrice nette de saumon (premier poisson consommé par les français) avec un déficit structurel d'1 milliard d'euros en 2023.

## 2. Notre souveraineté alimentaire et agricole repose aussi à terme sur la résilience économique de nos exploitations et de nos filières

- Les revenus disponibles moyens pour les exploitants agricoles sont très inégaux entre les filières, et les générations ; or c'est la capacité à assurer un revenu décent dans la durée qui permettra de financer in-fine le maintien de notre capacité de production en suscitant des vocations pour **renouveler les générations, en permettant d'investir pour innover, et en facilitant la prise de risque inhérente aux transitions agro-écologiques**.

- La compétitivité des productions agro-alimentaires françaises, notion relative, se mesure notamment à l'évolution de la balance commerciale et des parts de marché relatives ; si elle reste **solide sur les produits bruts, elle s'est dégradée sur les produits transformés**.

- Le prix des intrants (produits phytopharmaceutiques, azote, énergie, alimentation animale, machines agricoles) que nous importons massivement est en hausse constante et de plus en plus volatil au gré des crises climatiques et géopolitiques diverses ; **nous en autonomiser progressivement est donc à la fois un vecteur de souveraineté et de résilience économique**. On notera que la part du GNR dans les charges est en moyenne comprise entre 5 à 10% des charges, loin derrière les engrais et les produits phytosanitaires (10-20%), ou l'alimentation animale (0-60%).

- La compétitivité prix de certaines filières est défavorable à la France, notamment lorsque les charges de personnel sont importantes (maraichage, fruits) qui sont le reflet d'un certain modèle social.
- Ce défaut de compétitivité nuit particulièrement aux filières exposées à la recherche des prix les plus bas par les consommateurs. La guerre des prix entre les enseignes de grande distribution peut ainsi contribuer à la hausse de nos importations.
- C'est d'ailleurs généralement dans une approche filière, de l'amont à l'aval, qu'on pourra mieux rémunérer durablement les productions locales (et donc les sécuriser), en maintenant ou relocalisant les outils de production et de transformation, en répartissant mieux la valeur, et en encourageant le consommateur à contribuer, notamment pour les produits durables et de qualité ; c'est le sens notamment des produits sous signes officiels de la qualité et d'origine (SIQO) dont l'agriculture biologique, ainsi que de l'affichage environnemental alimentaire et de la certification environnementale ou encore l'écolabel public pêche durable.

3. Le changement climatique met les facteurs de production sous pression : les leviers de la planification écologique améliorent la résilience de l'agriculture française au changement climatique et contribuent ainsi au maintien de la souveraineté agricole et alimentaire française.

- Les rendements sont **de plus en plus soumis aux aléas climatiques, que ce soit le gel, la grêle, la sécheresse ou les inondations**. Les projections scientifiques indiquent que la situation va se dégrader dans les prochaines années, avec un impact global sur les rendements variables selon les cultures : l'année 2022 (représentative du climat futur selon Météo-France) a vu les rendements des cultures d'été diminuer de -20% (Soja, Maïs non irrigué) à -4% (blé de printemps), mais ceux des cultures d'hiver (orge, colza d'hiver) augmenter de +10%.
  - **L'accès à l'eau sera demain l'un des facteurs les plus déterminants**, avec une triple évolution (i) des variations inter-saisonnières (une concentration de la pluviométrie sur les mois d'hiver) et (ii) une baisse globale de la quantité d'eau utile en raison d'une plus forte évapotranspiration (perte annuelle de 50 milliards de m<sup>3</sup> d'eau en cas de scénario +4°C, soit un volume supérieur à l'intégralité des prélèvements d'eau actuels en France), (iii) une relative hausse de précipitations dans le nord de la France et une baisse dans sa partie sud.
  - **L'évolution des températures** et des autres éléments du climat (vent, gels tardifs précédés d'hivers doux), ont aussi un impact sur les rendements en augmentant l'évapotranspiration ou en frappant les cultures au plus mauvais moment du cycle végétatif. L'évolution des températures de l'eau a aussi un impact significatif sur les espèces et les stocks pour la pêche.
  - **La baisse des pollinisateurs (biodiversité) et des auxiliaires de cultures**, constitue une menace pour certaines productions fortement dépendantes (exemple des fruits). Ce déclin est multifactoriel, et est notamment dû à l'usage de produits phytosanitaires, à la régression des infrastructures agro-écologiques (haies, jachères, etc.), à la prolifération de certains parasites.
  - **Le maintien de la fertilité des sols est enjeu majeur**, a fortiori dans des conditions climatiques à la fois plus érosives et plus séchantes.
- [...]

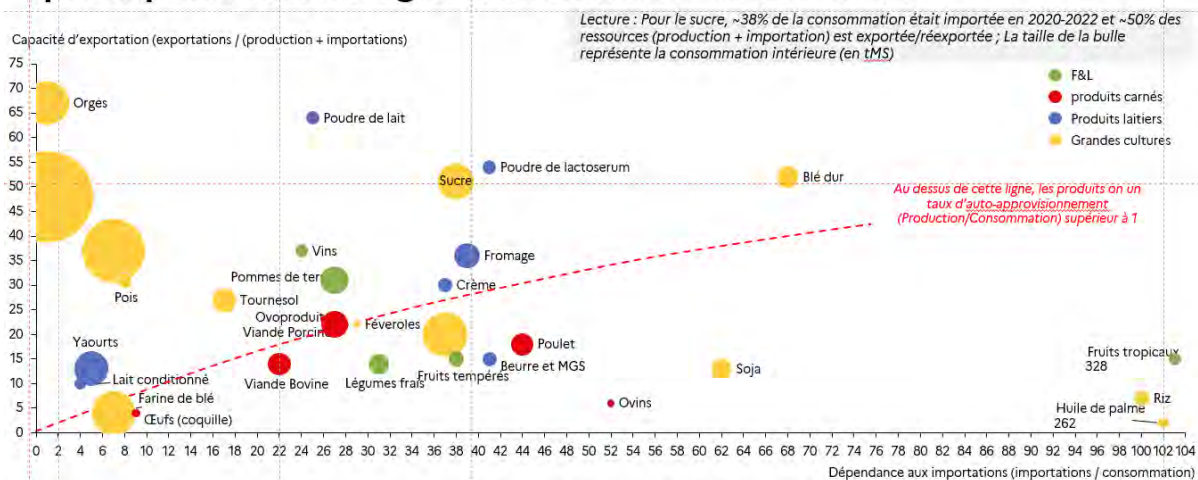
4. En conclusion, l'enjeu aujourd'hui est quadruple :

- **Regagner en souveraineté pour les filières dont le taux d'auto-provisionnement est le plus bas.** [...]

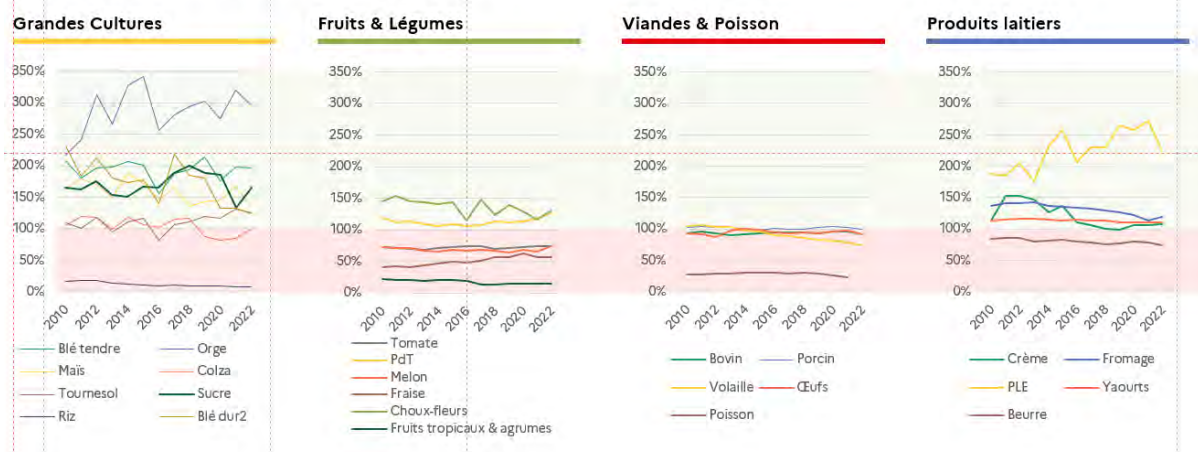
- **Limiter notre dépendance en intrants amont essentiels à notre production agricole [...]**
- **Améliorer la résilience de nos exploitations agricoles** des entreprises de pêches et d'aquaculture [...]
- **Elargir l'enjeu de la souveraineté alimentaire à une notion de souveraineté agricole (et même de souveraineté biomasse),** avec un triple enjeu: (i) préserver les facteurs de production, (ii) dégager des marges de manoeuvre pour améliorer la souveraineté énergétique sans compromettre la souveraineté alimentaire et donc aussi (iii) mieux réguler les usages de la production agricole non alimentaire. C'est le sens des travaux interministériels sur la gouvernance Biomasse.

## Annexe 1 : Sélection d'indicateurs issus de la consultation

### Vision hélicoptère de l'exposition au commerce extérieur des principales filières agro-alimentaires – 2020-2022



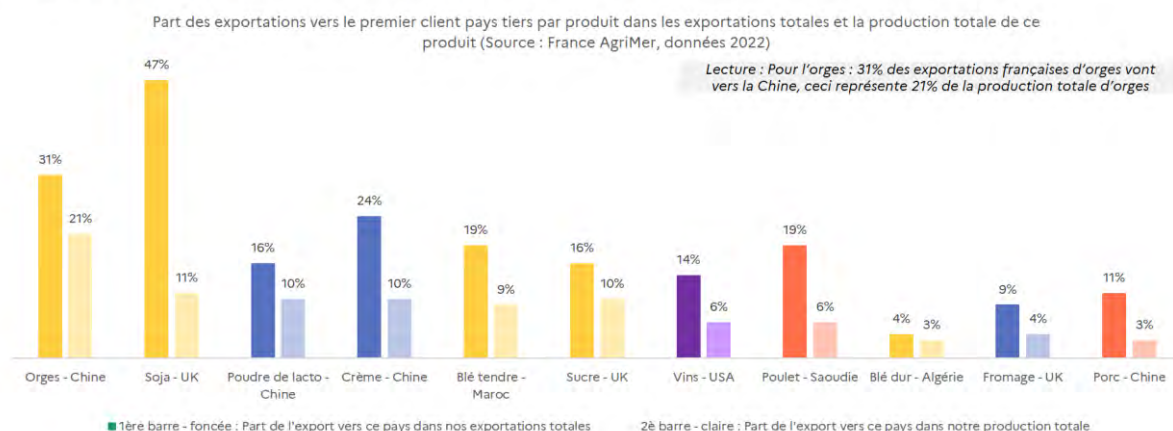
### Taux d'Auto-provisionnement (TAA<sup>1</sup>) par filière – une situation très contrastée



### Au global, hors intrants industriels, la France reste globalement exportatrice en produits agro-alimentaires (+7-9Mds€)

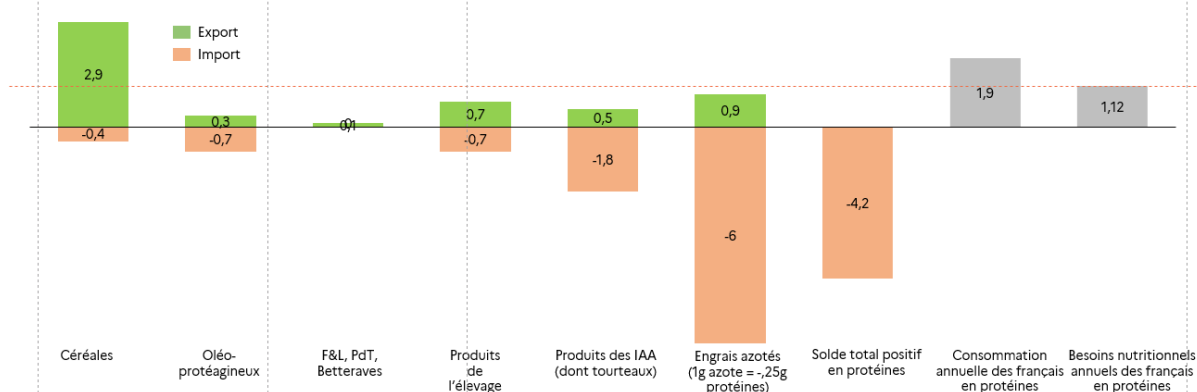


## Premier client pays tiers : la Chine absorbe une part significative de nos exportations

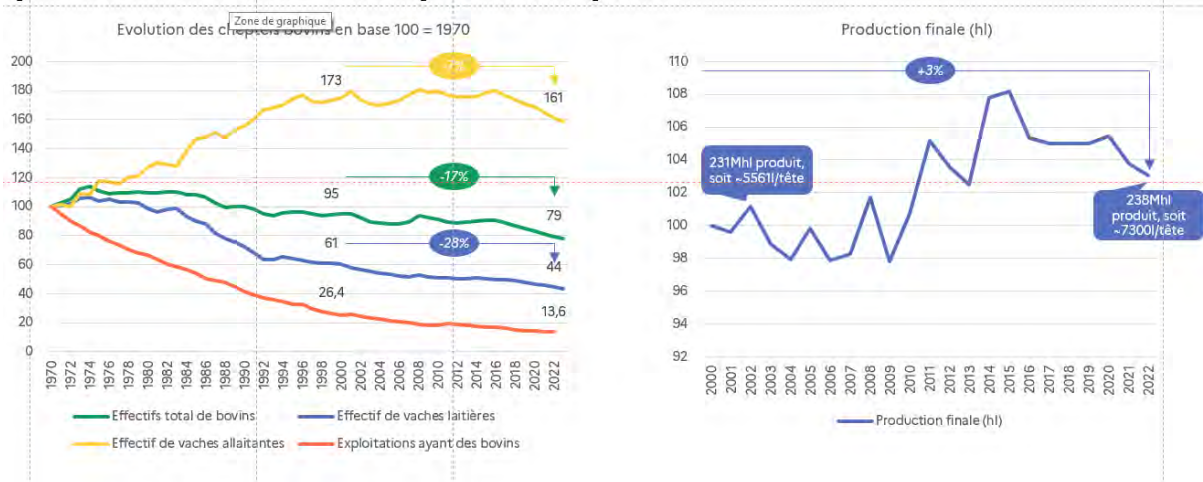


## La France exporte des protéines végétales et animales, mais est très dépendante de l'azote qui les compose

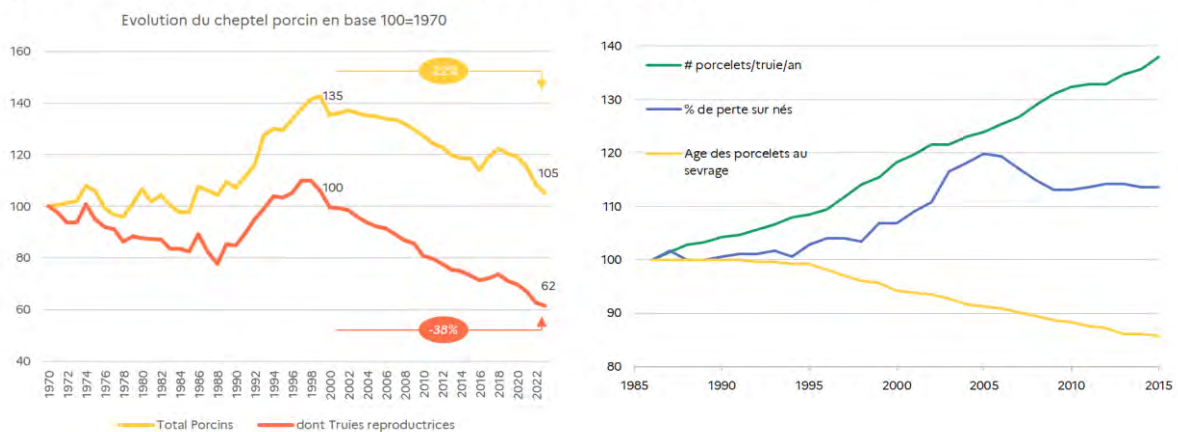
Echanges extérieurs de produits agricoles en 2021, exprimés en Mégatonnes de protéines ( La consommation moyenne de protéines en France est de 1.4kg/kg/j de poids corporel, soit ~1.9Mt – les recommandations du PNNS sont de 0,83g/kg/j soit 1.12Mt)



## Un cheptel bovin en baisse constante, que les gains en productivité ne compensent plus

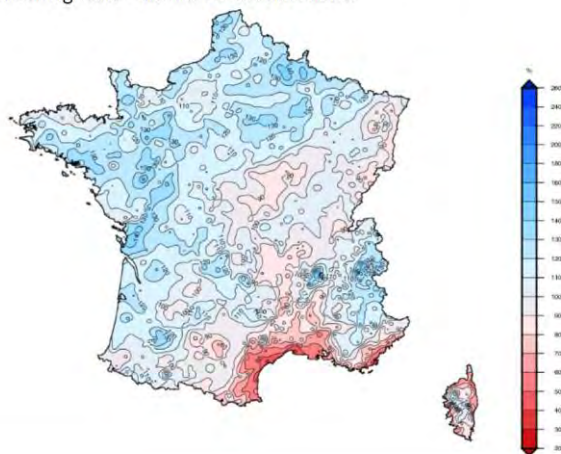


## Baisse du cheptel porcin, compensé à ce stade par les gains d'efficacité et de productivité

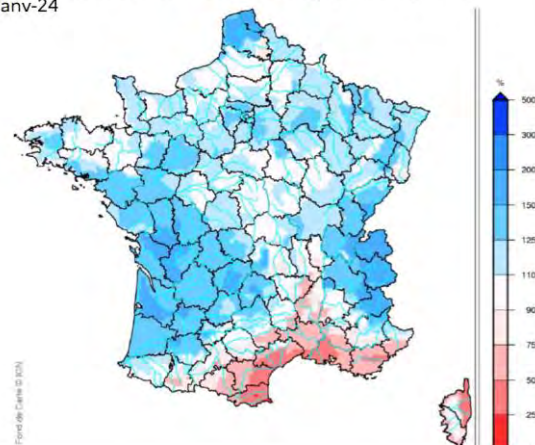


## Précipitations | Rapport à la normale 1991-2020 des précipitations observées

Saison agricole – de mars à Octobre 2023



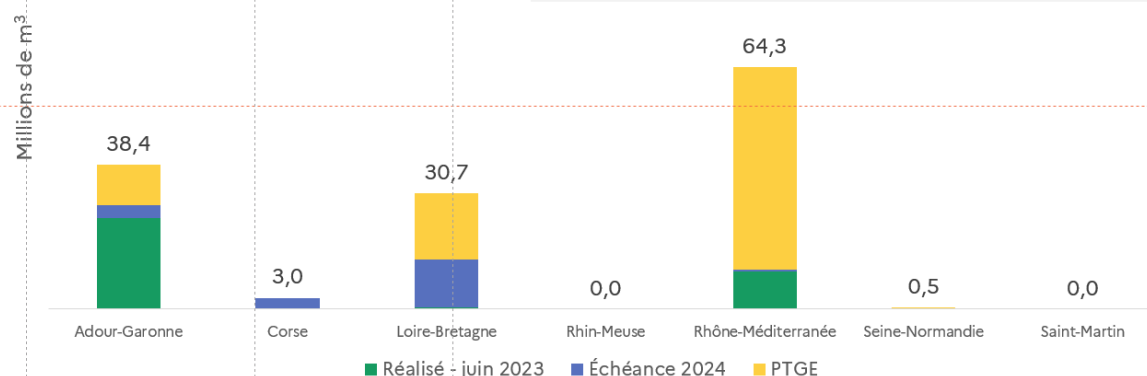
Depuis le début de la saison hydrologique de Sept-23 à Janv-24



## Stockage de l'eau | Nouveaux ouvrages en m<sup>3</sup>

161 projets pour ~54,4 Mm<sup>3</sup> à échéance fin juin 2024 et 125 PTGE en cours ~82,4 Mm<sup>3</sup>

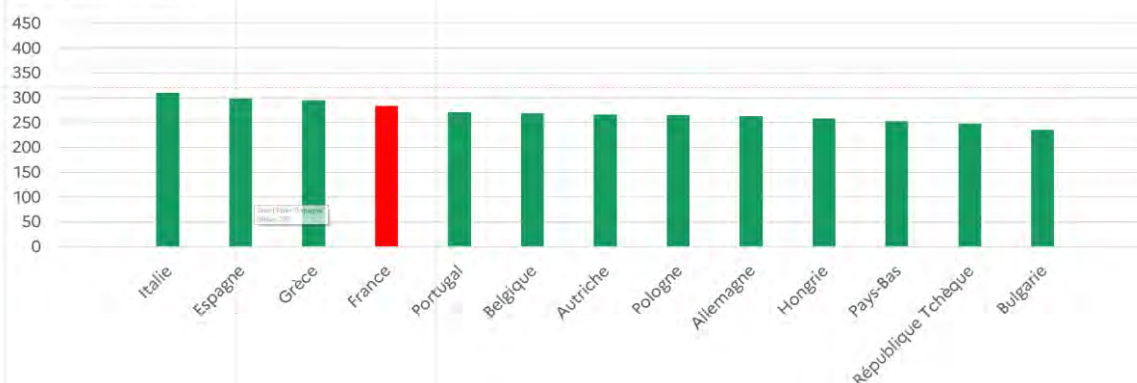
Chiffres provisoires, le nombre de m<sup>3</sup> pour l'ensemble des projets à dates à compléter



## Phytos - Substances actives autorisées – comparaison européenne

Nombre de substances actives autorisées au niveau européen par pays

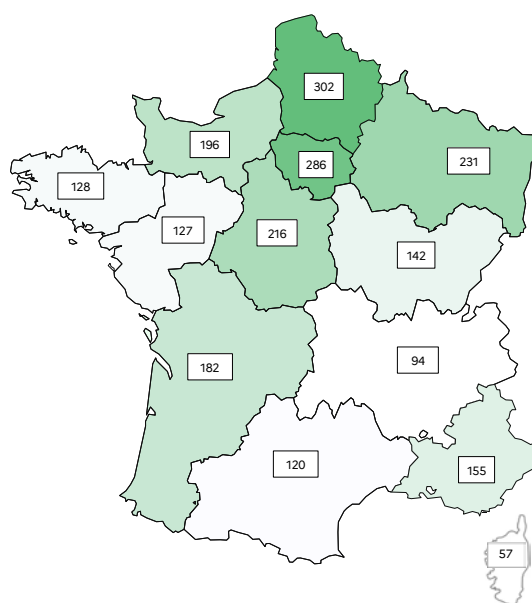
Base européenne des pesticides



**Certaines régions agricoles sont plus dépendantes des engrais de synthèse, soulignant l'intérêt agronomique de la présence de l'élevage sur un territoire**

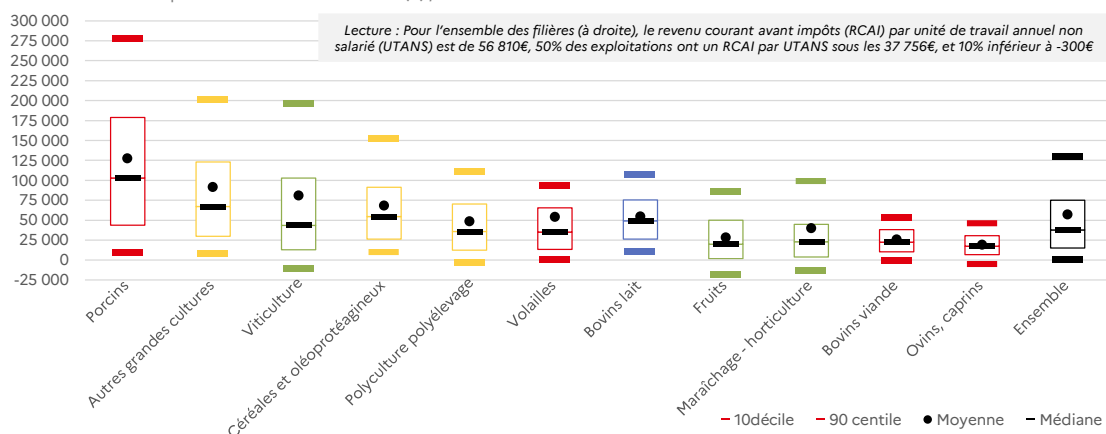
Charge d'engrais - 2022 (€/hectare SAU)

Issue des données du RICA



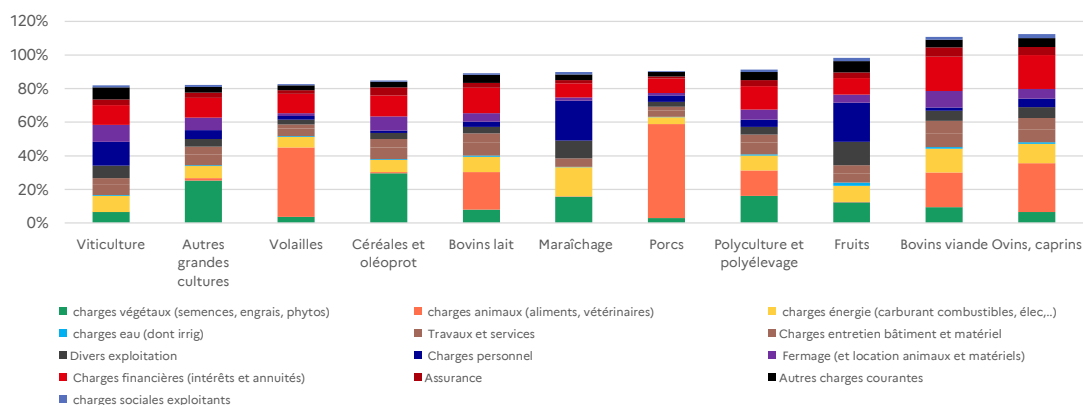
## Résilience économique : grande disparité entre et au sein de chaque filière

Distribution des exploitations du RICA en RCAI (€) / Unité de travail annuel non salarié en 2022



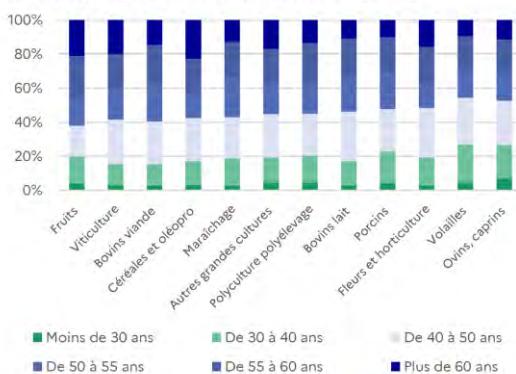
## Résilience économique : des charges très importantes en proportion du chiffre d'affaires

Charges moyennes des exploitations du RICA / Chiffre d'affaires en 2022

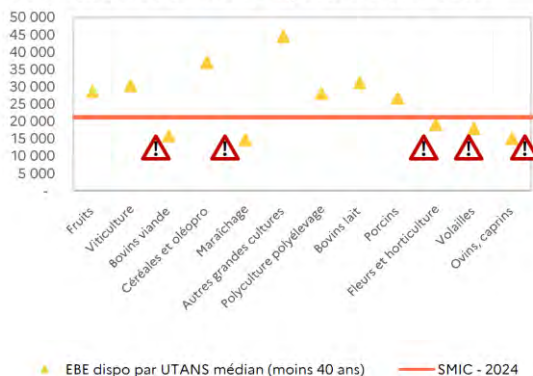


## Résilience économique : enjeu de renouvellement des générations et revenu moyen des jeunes générations

Répartition de la SAU des exploitations du RICA par tranche d'âge du chef d'exploitation (2022)



EBE disponible par unité de travail annuel non salarié : des filières avec un revenu disponible sous le SMIC



Sources : RICA microdonnées - France entière, analyse SGPE

L'EBE disponible est calculé en déduisant de l'EBE les annuités d'emprunts à moyen et long terme et les cotisations sociales de l'exploitant

107

### Document 3

Article : La souveraineté alimentaire – Vie publique- N°8 du 24/01/2025

## La souveraineté alimentaire

Numéro 8 - Vendredi 24 janvier 2025

Dans la lettre de cette semaine, nous avons choisi de traiter le sujet de la souveraineté alimentaire. Avec les crises récentes - crise sanitaire, guerre en Ukraine, inflation - les Français ont été confrontés à des pénuries et des restrictions sur certains produits alimentaires, une situation qui a montré l'importance de renforcer la souveraineté alimentaire de la France. Si cette souveraineté ne semble pas menacée à l'heure actuelle, elle reste fragile face aux défis climatiques, économiques et géopolitiques.

### Pourquoi on en parle ?

Après la [crise agricole](#), qui a entraîné la mobilisation massive des agriculteurs en janvier 2024, le gouvernement de Gabriel Attal a annoncé un [projet de loi d'orientation agricole](#) visant à affirmer le caractère d'intérêt général majeur de l'agriculture et à "garantir la souveraineté alimentaire de la Nation". Ce projet de loi, adopté en mai 2024 par l'Assemblée nationale, a été suspendu en raison de la dissolution au printemps. Le texte doit être **examiné par le Sénat à partir du 4 février 2025**.

### C'est quoi la souveraineté alimentaire ?

En 1996, le mouvement paysan Via Campesina parle pour la première fois de souveraineté alimentaire, en marge du Sommet mondial de l'alimentation à Rome. Ce principe repose sur l'idée que chaque peuple doit avoir **le droit d'établir ses propres politiques agricoles et alimentaires** pour garantir la sécurité alimentaire de sa population. Le concept s'est ensuite enrichi progressivement dans le cadre de forums mondiaux pour intégrer d'autres dimensions (durabilité, droit du travail...). La souveraineté alimentaire privilégie **la production locale**. Si elle n'exclut pas les échanges internationaux, ceux-ci doivent être équitables et respecter le droit des pays à préserver leurs systèmes agricoles locaux et leurs cultures. Ainsi, les pratiques de concurrence déloyale comme le **dumping** (exportations de produits à bas prix) sont contraires au concept de souveraineté alimentaire car elles **déstabilisent les marchés locaux** et ne permettent pas aux agriculteurs de gagner leur vie dignement.



Les paysans et les autres personnes travaillant dans les zones rurales ont le droit de définir leurs systèmes alimentaires et agricoles, droit reconnu par de nombreux États et régions comme le droit à la souveraineté alimentaire. Ceci inclut le droit de participer aux processus décisionnels concernant la politique alimentaire et agricole et le droit à une nourriture saine et suffisante produite par des méthodes écologiques et durables respectueuses de leur culture.

*Article 15 de la Déclaration des Nations unies sur les droits des paysans.*



### Un principe reconnu dans le droit international

La souveraineté alimentaire est un principe reconnu par la [Déclaration des Nations unies](#) sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales (UNDROP), adoptée en 2018. Cette définition de la souveraineté alimentaire tient compte de la durabilité des systèmes agricoles (ressources en eaux, qualité des sols...).

## Le grenier à blé de l'Europe

La France a la **plus grande surface agricole de l'Union européenne** (28,3 millions d'hectares en 2022). Ses rendements sont également parmi les plus hauts. Avec 88,2 milliards d'euros de productions animales et végétales en 2022, soit près de 18% de la production de l'Union européenne (UE), la France est le premier producteur européen de produits agricoles, selon [l'Insee](#). Elle est suivie par l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie. C'est notamment le premier pays producteur de céréales de l'UE.

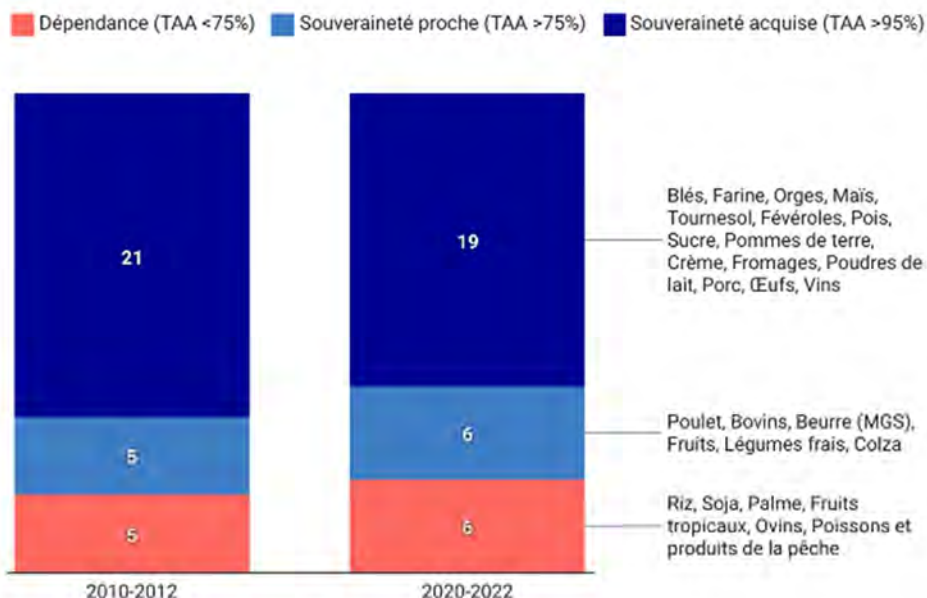
## La France cultive son indépendance

En mars 2024, un [rapport sur la souveraineté alimentaire](#) a été présenté au Parlement dans le cadre du projet de loi d'orientation agricole. Le rapport constate que la France est un pays encore majoritairement souverain en matière alimentaire et agricole. Elle est **autosuffisante pour 19 filières**, représentant 76% de sa consommation totale en volume. Six filières affichent un bon taux d'autoapprovisionnement mais qui se dégrade, en raison d'une hausse de la consommation domestique (viande de volaille, produits de la pêche...) ou d'une production locale en baisse (blé dur, pommes de terre). Enfin, **six filières souffrent d'une situation de dépendance aux importations**. C'est le cas notamment des fruits et légumes qui font d'ailleurs l'objet d'un [plan de souveraineté](#).

## Et la pêche ?

Selon une autre étude de [FranceAgriMer](#) sur la souveraineté alimentaire, publiée en 2023, la France est dotée d'une façade maritime importante, mais la pêche française n'est pas suffisante pour satisfaire la totalité de la demande nationale. Environ **trois quarts des volumes consommés sont importés** et ce phénomène est renforcé par le fait que les Français consomment majoritairement des poissons (saumon, cabillaud, thon) ou crustacés (crevettes) non produits en France.

## Répartition de 31 filières agroalimentaires en fonction du taux d'autoapprovisionnement (TAA)



Graphique: Vie-publique.fr / DILA • Source: FranceAgriMer (données 2022), SGPE •

## Quels indicateurs pour suivre la souveraineté alimentaire ?

La souveraineté alimentaire est un concept complexe qui englobe des dimensions à la fois politiques, économiques et sociales.

Il n'existe pas de mesure unique pour évaluer le niveau de souveraineté alimentaire d'un pays.

Dans le cadre du projet de loi d'orientation agricole, le gouvernement a défini des indicateurs pour suivre l'évolution de la souveraineté alimentaire de la France. Un rapport devrait être remis tous les ans au Parlement.

Parmi les principaux indicateurs figurent :

- **le taux d'auto-approvisionnement** (TAA) qui reflète la capacité apparente d'un pays à nourrir sa population uniquement grâce à sa propre production agricole ;
- **la dépendance aux importations**, qui mesure la part des produits alimentaires venus de l'étranger dans la consommation nationale ;
- **la capacité d'exportation**, qui évalue la part de la production nationale (et des importations) qui est exportée.

## La France exporte plus qu'elle n'importe

La France consacre **20% de sa production agricole à l'export** en volume. Ces dix dernières années, sa balance commerciale est restée excédentaire (entre +7 et +9 milliards d'euros). Cela signifie que le pays a plus exporté qu'il n'a importé. Ce solde positif est principalement dû aux exportations vers des pays non européens (États-Unis, Chine, Royaume-Uni...). La France est le sixième exportateur mondial de produits agricoles et agroalimentaires en 2023. Elle se distingue dans des filières comme les vins et spiritueux, les céréales, les animaux vivants, les produits laitiers ou encore les sucres. Mais cette réussite s'accompagne d'une **dépendance croissante aux marchés internationaux**. Par exemple, l'exportation du vin constitue un débouché nécessaire pour l'équilibre structurel de la filière.

## La France importe ce qu'elle pourrait produire elle-même

Derrière ces bons résultats à l'export se cache un paradoxe : la France exporte massivement des **produits bruts** mais importe des **produits transformés** issus de ces mêmes matières premières, à plus forte valeur ajoutée. Premier producteur européen de céréales, elle exporte du blé dur, mais importe ensuite, depuis l'Italie, des produits transformés comme des farines, des semoules ou des pâtes. Même scénario pour la viande : des carcasses de porcs et des bovins jeunes et maigres quittent le pays, tandis que de la charcuterie et des steaks hachés étrangers garnissent les rayons français.

# 100 000

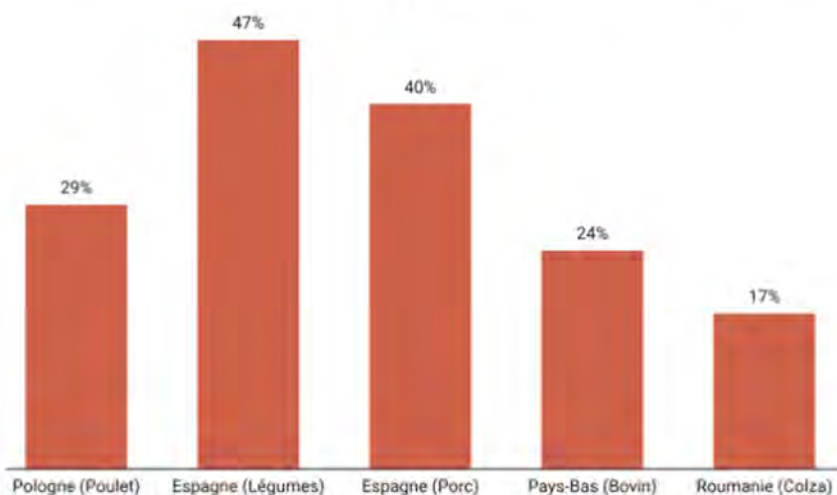
## LE CHIFFRE CLÉ

C'est le nombre d'exploitations qui ont disparu entre 2010 et 2020 en France métropolitaine. Au total, on recense près de 390 000 exploitations, d'après le [dernier recensement agricole](#). Outre-mer, ce chiffre s'élève à 27 000. Tous les territoires sont concernés par cette diminution du nombre d'exploitations, à l'exception de la Corse et de la Guyane. Toutefois, la surface agricole est restée quasiment stable (-1 %), car cette baisse a été compensée par l'augmentation de la taille moyenne des exploitations. Le projet de loi d'orientation agricole prévoit de former davantage de professionnels dans le secteur de l'agriculture et de porter le nombre d'exploitations à 400 000 d'ici 2035.

## Concurrence intraeuropéenne

L'Union européenne est un partenaire majeur de la France dans le commerce agroalimentaire. Toutefois, **les échanges avec l'Union européenne sont déficitaires depuis 2015**, avec des importations qui dépassent les exportations, surtout pour les produits laitiers, les viandes et les fruits et légumes. La **compétitivité-prix** de certaines filières est défavorable à la France, notamment en raison du coût du travail. La France paie aussi le choix de produire du "haut de gamme" qui ne correspond pas toujours à la demande des consommateurs français et européens. La guerre des prix entre les enseignes de grande distribution pousse à proposer des tarifs toujours plus bas, ce qui favorise l'importation de produits étrangers moins coûteux.

## Importations de la France : les principaux pays fournisseurs au sein de l'UE, par produit, en 2022



■ Part de l'import depuis ce pays dans nos importations de ce produit

Graphique: Vie-publique.fr / DILA - Source: FranceAgriMer (données 2022), SGPE -

## L'épée de Damoclès

Le 6 décembre 2024, l'Union européenne a conclu un **accord de libre-échange** avec le **Mercosur** (Argentine, Brésil, Uruguay, Paraguay, Bolivie). Il prévoit la suppression progressive de la quasi-totalité des droits de douane sur les biens échangés entre les deux blocs (avec la mise en place de quotas). L'accord a suscité une vive opposition de la part des agriculteurs français, qui dénoncent la **concurrence déloyale** des produits à bas coûts venus de pays étrangers, rendue possible par les traités commerciaux européens. Ils estiment que l'accord UE-Mercosur fragiliserait leurs exploitations, déjà en difficulté, en favorisant l'importation de produits qui ne respectent pas les mêmes normes sanitaires, sociales et environnementales que la France et les autres pays européens.

## Une dépendance aux intrants

Si la France est historiquement un grand pays d'agriculture, elle a son talon d'Achille : sa forte dépendance aux importations d'intrants. Elle importe massivement des produits utilisés pour la production agricole, comme les produits phytopharmaceutiques (pesticides), l'azote (utilisé dans les engrais), l'énergie (notamment le gaz), l'alimentation animale (graines et tourteaux)... La volatilité de ces prix rend les agriculteurs de plus en plus vulnérables à des hausses imprévisibles des coûts de production. Ces dépendances fragilisent la souveraineté alimentaire de la France et la rend vulnérable aux **fluctuations des marchés mondiaux** et aux **conflits géopolitiques**.

## LES MOTS DANS L'ACTU

### Sécurité alimentaire

Elle vise à garantir aux populations, à tout moment, la possibilité physique, sociale et économique de se procurer une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins et préférences alimentaires pour mener une vie saine et active. La sécurité alimentaire privilégie l'accès à l'alimentation de chacun plutôt que les moyens permettant d'y parvenir.

### Autosuffisance alimentaire

C'est la capacité pour un pays de subvenir aux besoins alimentaires de sa population par sa propre production. Elle est à distinguer de la souveraineté alimentaire qui ne vise pas une indépendance totale, mais un équilibre permettant d'éviter toute dépendance excessive. Avec la mondialisation, l'autosuffisance alimentaire est devenue un objectif difficilement atteignable pour de nombreux pays.

## Les récoltes en péril

Face aux effets de plus en plus marqués du changement climatique, l'agriculture française est confrontée à des défis majeurs pour maintenir sa souveraineté alimentaire : accès à l'eau, préservation de la biodiversité (notamment des pollinisateurs), maintien de la fertilité des sols... Les **aléas climatiques** - gel, grêle, sécheresse, inondations - pèsent lourdement sur les rendements agricoles, et les projections indiquent une aggravation dans les années à venir. En 2022, année représentative des conditions climatiques futures selon Météo-France, les cultures d'été, comme le maïs et le soja, ont vu leurs rendements chuter de 20%. À l'inverse, certaines cultures d'hiver, comme l'orge ou le colza, ont enregistré une hausse de 10%. Ces changements soulignent l'importance d'**adapter les pratiques agricoles** aux nouvelles réalités climatiques.

## Comment améliorer la souveraineté alimentaire de la France ?

Le gouvernement a soumis au Parlement plusieurs propositions pour renforcer la souveraineté alimentaire de la France, notamment :

- **relocaliser les productions** ou adapter certaines productions à l'évolution de la consommation pour les filières les plus dépendantes aux importations, comme les fruits et légumes, les oléo-protéagineux (colza, tournesol...), les volailles et viande ovine ;
- **faire évoluer les habitudes de consommations** pour certains produits non relocalisables, comme le riz, les fruits tropicaux ou certains poissons ;
- **moderniser et développer des outils de transformation** sur le territoire, telles que les conserveries ;
- **réduire la dépendance aux intrants importés** (engrais azotés, graines oléagineuses pour biocarburants...) en développant des alternatives locales et en modérant leur usage.



### L'extrait de la Doc'

#### Vers un renforcement de la souveraineté alimentaire ?

En 2024, 61 163 exploitations (soit 14%) sont engagées dans le biologique et le panier moyen du consommateur est constitué à 5,6% de bio. Enfin, 83% des produits biologiques consommés sont d'origine France.

En mars 2024, a été approuvé par la commission européenne un dispositif d'aide à l'agriculture biologique doté de 90 millions d'euros, soit 1% du montant total de la PAC (politique agricole commune) distribué à la France.

[Découvrez le catalogue](#)

## Document 4

Article de presse du 16/01/2024, The

# Une vraie souveraineté alimentaire pour la France

Published: January 16, 2024 4.18pm GMT Updated: February 27, 2024 1.24pm GMT

La souveraineté alimentaire est devenue un argument d'autorité, trop souvent invoqué afin de poursuivre des pratiques agricoles déiétères. Thibaut Marquis/unsplash



Le mercredi 6 décembre 2023, la FNSEA sortait du bureau d'Elisabeth Borne en déclarant fièrement que l'État abandonnait son projet de taxer l'usage des pesticides et des retenues d'eau. Cela venait alors conclure une séquence historique. Le 16 novembre déjà, l'Europe reconduisait l'autorisation du glyphosate pour 10 ans. Et, six jours plus tard, abandonnait aussi l'objectif de réduction de 50 % de l'usage des pesticides à l'horizon 2030.

Comment en est-on arrivé là ? La question a été récemment posée dans un rapport de l'Assemblée nationale. En plus du lobbying habituel de la FNSEA et de l'état de crise permanent dans laquelle vivent les agriculteurs et qui rend toute réforme explosive, la question de la souveraineté alimentaire – qui correspond au droit d'un pays à développer ses capacités productives pour assurer la sécurité alimentaire des populations – a joué un rôle clé dans cette dynamique.

La souveraineté alimentaire est ainsi devenue, depuis la crise du Covid et la guerre en Ukraine, l'argument d'autorité permettant de poursuivre des pratiques qui génèrent des catastrophes

écologiques et humaines majeures. Il existe pourtant d'autres voies.

*Read more: [Quatre pistes pour une souveraineté alimentaire respectueuse de la santé et de l'environnement](#)*

## Le mythe de la dépendance aux importations

De quelle souveraineté alimentaire parle-t-on ? Les derniers chiffres de FranceAgriMer montrent que notre « dépendance aux importations » – comme aiment à le répéter les défenseurs d'un modèle intensif – est de 75 % pour le blé dur, 26 % pour les pommes de terre, 37 % pour les fruits tempérés ou 26 % pour les porcs.

Mais ce que l'on passe sous silence, c'est que le taux d'autoapprovisionnement – soit le rapport entre la production et la consommation françaises – est de 148 % pour le blé dur, 113 % pour les pommes de terre, 82 % pour les fruits tempérés et 103 % pour le porc. Le problème de souveraineté alimentaire n'en est pas un. Le vrai problème, c'est qu'on exporte ce que l'on produit, y compris ce dont on a besoin. Cherchez l'erreur.

### Author



**Harold Levrel**  
Professeur, économie de l'environnement, AgroParisTech – Université Paris-Saclay

### Disclosure statement

Harold Levrel est professeur d'économie écologique à AgroParisTech

### Partners



AgroParisTech provides funding as a member of The Conversation FR.

Université Paris-Saclay provides funding as a founding partner of The Conversation FR.

[View all partners](#)

D'autres arguments viennent encore se greffer à celui de la souveraineté, dans un monde d'interdépendances : la France serait le « grenier à blé de l'Europe », il faudrait « nourrir les pays du Sud », la France serait « une puissance exportatrice », etc.

Au-delà de l'hypocrisie de certaines de ces affirmations – en effet, les exportations des surplus européens subventionnés ont détruit tout un tissu productif en Afrique de l'Ouest notamment – il ne s'agit pas là d'enjeux liés à la souveraineté alimentaire, mais d'enjeux stratégiques et politiques liés à la compétitivité de certains produits agricoles français sur les marchés internationaux.

Comprendre : la France est la 6<sup>e</sup> puissance exportatrice de produits agricoles et agroalimentaires au monde et elle entend bien le rester.

### Voir la productivité de façon multifonctionnelle

S'il ne faut évidemment pas renoncer aux objectifs de productivité alimentaire nationaux, ces derniers gagneraient à être redéfinis. Car comment évoquer la souveraineté alimentaire sans parler des besoins en eau pour produire les aliments, de la dépendance aux énergies fossiles générée par les intrants de

synthèse, de l'épuisement de la fertilité des sols lié à la monoculture intensive ou encore des effets du réchauffement climatique ?

Comment évoquer la souveraineté alimentaire sans parler des enjeux fonciers, de l'évolution du travail agricole (25 % des agriculteurs sont en passe de partir à la retraite), du gaspillage alimentaire – qui avoisine les 30 % tout de même – des besoins nutritionnels et des habitudes alimentaires de la population ?

La productivité alimentaire doit dorénavant se conjuguer avec d'autres formes de productivité tout aussi essentielles à notre pays :

- la capacité de rétention d'eau dans les sols,
- le renouvellement des pollinisateurs,
- le maintien des capacités épuratoires des milieux pour conserver une eau potable,
- le renouvellement de la fertilité des sols,
- la régulation des espèces nuisibles aux cultures,
- ou encore la séquestration du carbone dans les sols.



Les zones humides naturelles ont une certaine capacité à épurer les milieux aquatiques. Sandro Bisotti/Flickr



La cétone dorée, un coléoptère, est aussi un pollinisateur, au même titre que les abeilles. Jean-Raphaël Guillaumin/Flickr, CC BY-SA

Or, il est scientifiquement reconnu que les indicateurs de productivité relatifs à ces services baissent depuis plusieurs décennies. Pourtant, ce sont bien ces services qui permettront de garantir une véritable souveraineté alimentaire future.

## La diversification pour maintenir des rendements élevés

Une revue de littérature scientifique parue en 2020, compilant plus de 5000 études menées partout dans le monde, montrait que seules des stratégies de diversification des pratiques agricoles permettent de répondre à ces objectifs de performance plurielle pour l'agriculture, tout en maintenant des rendements élevés.

Les ingrédients de cette diversification sont connus :

- augmentation de la rotation des cultures et des amendements organiques,
- renoncement aux pesticides de synthèse et promotion de l'agriculture biologique à grande échelle,
- réduction du labour,
- diversification des semences et recours aux variétés rustiques,
- ou encore restauration des haies et des talus pour limiter le ruissellement de l'eau de pluie.



Le non-labour est l'une des clés de la diversification agricole. Lutz Blohm/Flickr, CC BY-SA



Les haies permettent de limiter le ruissellement d'eau et rendent plusieurs services agrosystémiques. Jean Balczesak/Flickr, CC BY-NC-ND

Dans 63 % des cas étudiés par ces chercheurs, ces stratégies de diversification ont permis non seulement d'augmenter les services écosystémiques qui garantissent la souveraineté alimentaire à long terme, mais aussi les rendements agricoles qui permettent de garantir la souveraineté alimentaire à court terme.

## Les sérieux atouts de l'agriculture biologique

Parmi les pratiques de diversification qui ont fait leurs preuves à grande échelle en France, on retrouve l'agriculture biologique. Se convertir au bio, ce n'est pas simplement abandonner les intrants de synthèse.

C'est aussi recourir à des rotations de cultures impliquant des légumineuses fixatrices d'azote dans le sol, utiliser des semences rustiques plus résilientes face aux parasites, des amendements organiques qui nécessitent des couplages culture-élevage, et enfin parier sur la restauration d'un paysage qui devient un allié dans la lutte contre les aléas naturels. La diversification fait ainsi partie de l'ADN des agriculteurs bio.

C'est une question de réalisme économique. Les exploitations bio consomment en France deux fois moins de fertilisant et de carburant par hectare que les exploitants conventionnels, ce qui les rend moins vulnérables à l'évolution du prix du pétrole. En clair, l'agriculture biologique pourrait être la garante de la future souveraineté alimentaire française, alors qu'elle est justement souvent présentée comme une menace pour cette dernière du fait de rendements plus faibles à court terme.

Au regard des éléments mentionnés plus haut, il s'agit évidemment d'un faux procès. Nous sommes autosuffisants et nous avons les réserves foncières qui permettraient de déployer le bio à grande échelle en France, puisque nous sommes passé de 72 % du territoire dédié aux activités agricoles en 1950 à 50 % en 2020. Une petite partie de ces surfaces a été artificialisée tandis que la majorité a tout simplement évolué en friche, à hauteur de 1000 km<sup>2</sup> par an en moyenne.

Par ailleurs, le différentiel de rendement entre le bio et le conventionnel se réduit après quelques années seulement : de 25 % en moyenne (toutes cultures confondues) au moment de la conversion, il descend à 15 % ensuite. La raison en est l'apprentissage et l'innovation dont font preuve ces agriculteurs qui doivent en permanence s'adapter aux variabilités naturelles. Et des progrès sont encore à attendre, si l'on songe que l'agriculture bio n'a pas bénéficié des 50 dernières années de recherche en agronomie dédiées aux pratiques conventionnelles.

### **Relever le niveau de vie des agriculteurs sans éroder le pouvoir d'achat des consommateurs**

Mais a-t-on les moyens d'opérer une telle transition sans réduire le pouvoir d'achat des Français ? Pour répondre à cette question, il faut tout d'abord évoquer le revenu des agriculteurs. Il est notoirement faible. Les agriculteurs travaillent beaucoup et vivent mal de leur métier.

Or, on oublie souvent de le mentionner, mais le surcoût des produits bio est aussi lié au fait que les consommateurs souhaitent mieux rémunérer les agriculteurs : hors subventions, les revenus des agriculteurs bio sont entre 22 % et 35 % plus élevés que pour les agriculteurs conventionnels.

Ainsi, le consommateur bio consent à payer plus parce que le bio est meilleur pour l'environnement dans son ensemble (eau, air, sol, biodiversité), mais aussi pour que les paysans puissent mieux vivre de leur métier en France sans mettre en danger leur santé.

Par ailleurs, si le consommateur paie plus cher les produits bio c'est aussi parce qu'il valorise le travail agricole en France. Ainsi la production d'aliments bio nécessite plus de main-d'œuvre (16 % du total du travail agricole pour 10 % des surfaces) et est très majoritairement localisée en France (71 % de ce qui est consommé en bio est produit en France).

Cette question du travail est centrale. Moins de chimie, c'est plus de travail des communautés humaines, animales et végétales. C'est aussi plus d'incertitudes, ce qui n'est évidemment pas simple à appréhender pour un exploitant.

Mais il faut rappeler que le discours sur le pouvoir d'achat des français, soi-disant garanti par le modèle hyper-productiviste de l'agriculture française, vise surtout à conforter les rentes de situations des acteurs dominants du secteur agricole. Car les coûts sanitaires et environnementaux de ce modèle sont payés par le contribuable.

Rien que le traitement de l'eau, lié aux pollutions agricoles, pour la rendre potable, coûte entre 500 millions d'euros et 1 milliard d'euros par an à l'État. Or, ce que le consommateur ne paie pas au supermarché, le citoyen le paie avec ses impôts. Le rapport parlementaire évoqué plus haut ne dit pas autre chose : la socialisation des coûts et la privatisation des bénéfices liés aux pesticides ne sont plus tolérables.

## **Le bio, impensé de la politique agricole française**

Une évidence s'impose alors : il semblerait logique que l'État appuie massivement cette filière en vue de réduire les coûts pour les exploitants bio et ainsi le prix pour les consommateurs de produits bio. En effet, cette filière offre des garanties en matière de souveraineté alimentaire à court et long terme, permet de protéger l'eau et la santé des Français, est créatrice d'emplois en France. Il n'en est pourtant rien, bien au contraire.

L'État a promu le label Haute valeur environnementale (HVE), dont l'intérêt est très limité, comme révélé par l'Office français de la biodiversité (OFB). L'enjeu semble surtout être de permettre aux agriculteurs conventionnels de toucher les aides associés au plan de relance et à la nouvelle PAC, au risque de créer une concurrence déloyale vis-à-vis des agriculteurs bio, d'autant plus que les aides publiques au maintien de l'agriculture biologique ont été supprimées en 2023.

La décision récente de l'État de retirer son projet de taxe sur l'usage des pesticides crée aussi, *de facto*, un avantage comparatif pour le conventionnel vis-à-vis du bio. Enfin, rappelons que la Commission européenne a pointé à plusieurs reprises que la France était le seul pays européen à donner moins de subventions par unité de travail agricole aux céréaliers bio qu'aux conventionnels.

Ainsi, un céréalier bio français reçoit un tiers de subventions en moins par unité de travail agricole qu'un céréalier conventionnel, alors qu'en Allemagne ou en Autriche, il recevrait 50 % de subventions supplémentaires. En France, l'État renonce aux taxes sur les pesticides tout en maintenant des charges sociales élevées sur le travail agricole, alors que c'est évidemment l'inverse dont aurait besoin la transition agroécologique.

Que peuvent faire les citoyens au regard de ce constat déprimant ? Consommer des produits bio malgré tout, et trouver des moyens de les payer moins cher, grâce par exemple à la vente directe et à des dispositifs tels que les AMAP qui permettent de réduire le coût du transport, de la transformation et de la distribution tout autant que le gâchis alimentaire, les variabilités de la production étant amorties par la variabilité du contenu du panier.

Les agriculteurs engagés pour la transition écologique, de leur côté, peuvent réduire les risques associés aux variabilités naturelles et économiques en créant de nouvelles formes d'exploitations coopératives combinant plusieurs activités complémentaires : élevage, culture, transformation, conditionnement et distribution peuvent être organisés collectivement pour mutualiser les coûts et les bénéfices, mais aussi se réapproprier une part significative de la chaîne de valeur laissée aujourd'hui au monde de l'agro-industrie et de la grande distribution.

Il ne s'agit pas d'une utopie. De nombreux acteurs essaient de faire émerger, malgré les résistances institutionnelles, ces nouvelles pratiques permettant de garantir la souveraineté alimentaire de la France à long terme.